

N°DCA-2020-046

- Membres
théoriques : 19
- Membres en
exercice : 19
- Membres
présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE CIS DE MONTIVILLIERS -
AJUSTEMENT**

Le 09 décembre 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Julien HURE, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, l'Adjudant-Chef Jérôme ANQUETIL, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND représenté par M. Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED-PC.

Étaient absents excusés :

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Capitaine Nicolas VACLE.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *la délibération n°2014-CA-08 du 14 février 2014 portant création de l'autorisation de programme de la réhabilitation du Centre d'incendie et de secours (Cis) de Montivilliers, modifiée.*

*

* *

A l'issue des travaux réalisés au niveau du Cis de Montivilliers, il est apparu opportun de parfaire l'opération et de procéder à la réfection des circulations à l'intérieur du bâtiment ainsi que l'application de résine sur le sol de la remise.

Par ailleurs, les préconisations récentes en matière de prévention de la toxicité des fumées conduisent à exécuter des aménagements complémentaires.

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires non intégrées au programme initial, il est proposé d'augmenter le volume de l'AP de 35 K€ et d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits déjà consommés	2020	2021
CIS MONTIVILLIERS	510 000,00 €	222 773,27 €	286 700,00 €	526,73 €
	545 000,00 €			35 526,73 €

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

Recettes	Montant global	Crédits antérieurs	2020	2021	2022
FCTVA	89 401,80 €		36 543,73 €	47 030,27 €	5 827,80 €
Subventions	42 203,00 €		21 101,50 €	21 101,50 €	
Participation du Sdis	413 395,20 €	222 773,27 €	229 054,77 €	- 32 605,04 €	-5 827,80 €
TOTAL	545 000,00 €	222 773,27 €	286 700,00 €	35 526,73 €	- €

Ces éléments seront intégrés dans le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201209-DCA-2020-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER